

COMMENTAIRE DE DOCUMENTS GÉOGRAPHIQUES

ÉPREUVE À OPTION : ORAL

Cécile FALIÈS , Magali REGHEZZA-ZITT

Coefficient : 3 ; **durée de préparation** : 1 heure ; **durée de passage devant le jury** : 30 minutes dont 20 minutes d'exposé et 10 minutes de questions

Type de sujet donné : carte au 1/25 000° sur la France complétée d'un ou deux documents d'appoint (photographie, document iconographique, texte, document cartographique) aidant à traiter le sujet indiqué

Modalités de tirage du sujet : tirage au sort d'un sujet (pas de choix)

Liste des ouvrages généraux autorisés : aucun

Liste des ouvrages spécifiques autorisés : atlas

Le jury a entendu 13 exposés, qui reçoivent des notes allant de 6 à 20, avec d'excellentes prestations. La modification du format de l'épreuve n'a manifestement pas dérouté les candidats, qui ont tous essayé de traiter le sujet proposé sans commenter toute la carte. Les candidats ont également fait usage des documents annexes, en s'y référant toutefois trop peu, en tous cas de façon explicite. On pourra le regretter dans la mesure où les documents apportent des informations complémentaires permettant d'éclairer tel ou tel point du sujet et attirant l'attention sur un thème essentiel.

L'appréciation des exposés s'est appuyée sur trois critères principaux :

- la capacité du candidat à traiter le sujet proposé à partir de la carte. Ainsi, une candidate devant réfléchir à la question du tourisme religieux sur la carte de Lourdes, a certes montré de très bonnes connaissances sur le tourisme, mais n'a pas su les appliquer à la carte et à la singularité du tourisme en question. À l'inverse, un candidat tombé sur « La mise en valeur d'une périphérie rurale du territoire national », à partir des gorges de l'Ardèche, s'est efforcé de mettre systématiquement en évidence la spécificité du rural sur la carte.
- la précision des concepts et du vocabulaire géographique. Le jury attend une maîtrise des termes élémentaires : centralité, périphérie, métropole, banlieue, aire urbaine, etc., mais aussi plaine, plateau, vallée, sont des concepts que le candidat doit savoir définir et utiliser.
- la capacité du candidat à réfléchir et à construire un raisonnement au moment de la reprise.

Nous rappellerons trois points fondamentaux, qui doivent guider la préparation des candidats. Premièrement, nous attendons que le candidat traite le sujet proposé et sanctionnerons fortement les exposés considérés comme hors sujet. Le libellé doit structurer la problématique. Ainsi, une candidate interrogée sur « Nancy, de ville industrielle en métropole », a bien évité l'écueil du traitement de toute la carte, mais elle n'a pas vu que le sujet l'invitait à réfléchir à une transition territoriale, se contentant de décrire dans un premier temps les activités industrielles, dans un second, ce qui relevait à ses yeux de la métropole. Nous invitons donc les candidats et leurs préparateurs à bien insister sur l'introduction : celle-ci doit livrer, comme à l'écrit, une analyse rigoureuse du sujet. Elle doit aussi mettre en perspective ce sujet et l'espace singulier de la carte. En particulier, la localisation de l'espace

cartographié à toutes les échelles n'a pas de sens si elle n'est pas mise au service de la construction de la problématique. Nous encourageons également les candidats à formuler explicitement cette problématique : une phrase, claire, structurée, mobilisant les mots clés, qui leur servira de fil directeur pour l'exposé et montrera que le sujet est bien pris en compte (la reprise *in extenso* du sujet, sous une forme plus ou moins interrogative, ne constitue donc pas une problématique).

Deuxièmement, l'exercice n'est pas une dissertation générale, tentant une rapide synthèse de la question proposée, vaguement appliquée à la carte. Il s'agit bien d'un commentaire de documents : le candidat doit partir de ceux-ci pour éclairer le sujet. Ceci implique à nouveau de bien insister sur la singularité de l'espace traité. Le port de Lorient est un port, et à ce titre, le vocabulaire spécifique aux espaces portuaires doit être mobilisé, de même que certains questionnements (rapport à l'hinterland, organisation des fonctions portuaires, etc.). Mais Lorient n'est pas Boulogne et qui plus est, les sujets proposés en regard des deux cartes ne sont pas les mêmes. Les documents fournis avec les cartes permettent de préciser des aspects du sujet et de souligner la spécificité des différents espaces. Ils permettent également de ne pas systématiquement commenter les informations liées au tourisme sur des cartes TOP 25 sauf si le sujet l'exige comme celui sur l'Alsace. Au demeurant, nous rappelons aux candidats que si le sujet porte sur l'espace cartographié, il est parfois nécessaire de « sortir » de la carte et de raisonner à des échelles plus petites, afin justement de comprendre l'originalité de l'espace étudié – ce qui nous conduit à inciter les candidats à recourir à l'atlas pus qu'ils ne le font.

Enfin, nous soulignons le caractère essentiel de la reprise. C'est un temps fondamental de l'interrogation, qui influence considérablement la note finale. Le jury ne pose aucune question piège et la reprise n'a pas pour but d'abaisser la note du candidat : elle aide au contraire aux candidats désarçonnés à se reprendre. La reprise permet aussi au jury de faire la part entre l'aisance rhétorique de certains khâgneux et l'appropriation réelle des questionnements géographiques par le candidat. L'interrogation vise à préciser les termes utilisés, à éclairer certains points restés trop allusifs ou peu clairs, à aider le candidat à approfondir tel ou tel point qu'il ne peut évidemment pas développer dans les quinze minutes de l'exposé. Par parenthèses, nous avons apprécié le fait que personne n'ait cherché à gagner du temps dans l'exposé pour limiter la durée de la reprise. Il va de soi qu'une telle attitude serait extrêmement nuisible au succès du candidat.

Les exposés ont varié entre 15 et 20 minutes selon les sujets et le temps de parole a toujours été adapté à ce que le candidat avait à dire. Par conséquent, nous attendons du candidat qu'il soit réactif, qu'il écoute les questions – même s'il doit demander au jury de les reformuler lorsqu'il ne les comprend pas – et qu'il cherche à y répondre de façon argumentée. Nous souhaitons des réponses précises, appuyées sur la carte. Nous ne nous focalisons pas sur un mot : un candidat, interrogé sur « La vallée de la Romanche : l'aménagement d'une vallée Alpine » a parfaitement décrit, à partir de l'analyse topographique, le modelé glaciaire, sans en utiliser le vocabulaire. Il a su en tirer des conséquences pertinentes au regard de son sujet et préciser son exposé. Lorsque le candidat ignore la réponse à une question, il est en droit de dire qu'il ne sait pas ou de demander au jury de préciser le sens d'un terme qu'il ne comprend pas. Nous attendons en revanche qu'il essaie de construire une hypothèse pertinente à partir de la carte, même si cette hypothèse est finalement erronée.

Le jury a parfaitement conscience de la difficulté de l'exercice et du temps limité de la préparation. Nous ne pouvons exiger d'un candidat en L2 une culture extrêmement approfondie de la discipline ni même du territoire (ce qui n'excuse toutefois pas certaines lacunes, surprenante à ce niveau de préparation, notamment quand il s'agit de localisation). Nous pouvons en revanche évaluer sa capacité de réflexion et d'argumentation, sa curiosité,

son bon sens, son ouverture d'esprit, sa sensibilité à la singularité de l'espace. Nous encourageons donc les candidats à se préparer dans ce sens et à ne pas chercher à substituer la récitation et l'érudition au questionnement et au raisonnement géographique.

Nous tenons pour conclure à féliciter l'ensemble des candidats que nous avons eu le plaisir d'écouter, pour le travail accompli, la présentation soignée et l'attitude exemplaire dont ils ont fait preuve, et ce, malgré le stress bien compréhensible de l'épreuve et quelle que soit la note attribuée. Nous saluons également le travail des préparateurs, qui ont su s'adapter parfaitement au changement de l'épreuve.

Sujets proposés

1. Un marais maritime entre nature et société : la Baie de Somme - Carte 1/25000^e Le Tréport/Saint-Valéry-sur-Somme/Baie de Somme ; un document cartographique.
2. La vallée de la Romanche : l'aménagement d'une vallée Alpine. Carte au 1/25000^e Grenoble/Chamrousse/Belledonne ; deux photographies.
3. Nancy, de ville industrielle en métropole - Carte 1/25000^e, une photographie, un document cartographique.
4. Le marais de Brière, entre protection et développement local - Carte 1/25000^e de La Baule/PNR de Brière ; un texte, une photographie.
5. Organisation et mise en valeur d'une moyenne montagne française : l'exemple du Cantal - Carte 1/25000^e Monts du Cantal – PNR des volcans d'Auvergne ; deux photographies.
6. L'eau sur la carte d'Arles/PNR Camargue - Carte 1/25000^e Arles/PNR de Camargue ; un document cartographique, une photographie.
7. La mise en valeur d'une périphérie rurale du territoire national - Carte 1/25000^e Gorges de l'Ardèche/Bourg Saint-Andéol/Vallon Pont d'Arc ; deux photographies.
8. De la conurbation Bayonne-Anglet-Biarritz à l'agglomération Côte basque-Adour - carte au 1/25 000^e de Bayonne/Anglet/Biarritz/Côte d'Argent ; une photographie, un texte.
9. L'Alsace : une région touristique - Carte au 1/25 000^e Grand Ballon/Guebwiller/Munster/PNR des Ballons des Vosges ; une photographie, un document cartographique.
10. Lourdes, une ville de pèlerinage - Carte au 1/25 000^e Lourdes/Argelès-Gazost ; un texte.
11. Le paysage rural de Banyuls : un paysage très singulier ? - Carte au 1/25 000^e de Banyuls/Col du Perthus/Côte vermeille ; une image, un texte.
12. Boulogne-sur-mer : une ville, un port - Carte au 1/25 000^e Boulogne-sur-Mer/Forêts du Boulonnais/ PNR des Caps et Marais d'Opale ; deux photographies.
13. Amiens et la Somme - Carte au 1/25 000^e Amiens ; deux photographies.